



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association CATIMINI

### 1 Ouverture de l'assemblée

La Présidente, au nom du comité de l'association Catimini, souhaite la bienvenue à l'assemblée générale 2022.

Elle salue également Madame Carmen Landolt Läubli, Syndique de la commune de Chénens ainsi que Monsieur Jean-Bernard Siggen, Conseiller Communal de Cottens.

Une liste de présence, à signer, circule.

### 2 Nomination de deux scrutateurs

Deux scrutateurs, chargés de comptabiliser les votes de la soirée, sont nommés :

Scrutateur 1 : Frédéric Papaux

Scrutateur 2 : Sabine Harris

Nombre de personnes présentes : 21

### 3 Approbation du PV de l'assemblée 2021

Le PV était en ligne sur le site internet de l'Association et peut encore être consulté sur place lors de l'AG.

Aucune question, ni remarque n'est soulevée. La Présidente passe dès lors au vote d'approbation à main levée :

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le PV est approuvé.

### 4 Rapport de la Présidente

#### 4.1 Présentation des membres du Comité :

- Mme Noémie Jacquiard, responsable des événements, maman de 4 enfants ;
- Mme Nathalie Vultier, secrétaire, excusée, maman de cinq enfants ;
- Mme Mickaëla Konu, caissière, absente ce soir ;
- Mme Tatiana Sa Dias, responsable de la facturation, excusée, maman d'un garçon ;
- Mme Zoé Fleury, présidente, maman de 2 enfants.

#### 4.2 Présentation des maîtresses :

- Mme Jocilène Pillonel, maîtresse principale depuis 6 ans ;
- Mme Sylvie Egger, auxiliaire d'éducation qui seconde Mme Pillonel le mercredi au groupe de jeux mais également le lundi et le mardi matin.

## 5 Activités de l'Association

### 5.1 Années scolaires 2021-2022

Durant l'année 2021-2022, Catimini a accueilli un total de 28 enfants, 2 fois plus que l'année précédente (7 Chénens, 8 Neyruz, 1 Prez-vers-Noréaz, 9 Cottens, 2 Villaz-St-Pierre et 1 Lentigny). Il y avait 3 enfants dans le groupe de la maternelle du lundi-jeudi, 7 dans le groupe du mardi-vendredi et 18 enfants dans les 3 groupes de jeux des lundis, mercredis et jeudis. Les lundis et jeudis ont été transformés en groupes mixtes avec les enfants de la maternelle.

En décembre, les enfants ont reçu la visite du Saint-Nicolas. La manifestation s'est déroulée au couvert forestier de Cottens. Le papa de Noémie est remercié pour sa participation. La boulangerie Marchon et Favre est remerciée pour les paquets donnés aux enfants.

Aux alentours de Pâques, les enfants ont assisté au couvert forestier de Cottens à une animation avec poules et lapins amenés par Monsieur Gobet, propriétaire de la ferme pédagogique un air de campagne à Chénens.

Plus tard au printemps, les enfants se sont rendus au canapé forestier de Chénens avec les maîtresses pour une activité en forêt.

La course d'école a eu lieu au couvert forestier de Cottens : animation autour de la fougère présentée par Madame Cathy Roggen, balade en forêt et dégustation de chips d'ortie.

L'année scolaire s'est terminée par le traditionnel pique-nique de fin d'année à la cabane du foot du FC Cottens.

### 5.2 Année scolaire 2022-2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, il y a 29 inscriptions, soit 12 enfants dans le groupe de maternelle du lundi-jeudi, 11 enfants dans le groupe du mardi-vendredi et 6 enfants au groupe de jeux du mercredi. 13 des enfants habitent la commune de Cottens, 8 viennent de Neyruz, 4 de Chénens, 2 de Villaz-St-Pierre et 2 de Lentigny.

Il sied de rappeler que la Commune de Cottens alloue une subvention de CHF 300.- par enfant du village et soutien l'association en payant la location et le nettoyage de la salle de classe.

Les Communes d'Autigny et Chénens subventionnent les familles de manière différente. Les parents de ces communes sont invités à prendre contact avec leur administration communale pour la demande de subvention.

Les communes sont remerciées pour leur soutien indispensable au bon fonctionnement de l'école maternelle.

Le Comité souhaite rappeler que l'association ne fonctionne qu'avec les frais d'écologie et les subventions de la commune de Cottens. Il remercie dès lors d'avance de respecter les dates de paiement des factures ou si besoin, de prendre contact. Rappel est fait que le second rappel sera facturé CHF 5.-. Les frais d'écologie, au même titre que les frais de crèches, sont déductibles fiscalement. Pour ce faire, les parents sont priés de conserver les factures comme justificatifs. Aucune attestation fiscale ne sera établie.

Pour clore, il est rappelé que tous les membres du comité sont bénévoles. Ils paient l'adhésion à l'association ainsi que les frais d'écolage pour leurs enfants.

## **6 Travail du Comité pour l'année 2022-2022**

Le comité se réunit officiellement 3 fois par année pour faire le point sur les diverses activités de l'association et lors de l'assemblée générale. Son rôle durant le reste de l'année est d'assurer le bon fonctionnement financier et administratif de la structure et de seconder les maîtresses dans l'organisation des différentes manifestations.

## **7 Comptes 2021-2022**

L'exercice 2021-2022 se clôture par une perte de CHF 3'571.79. Cette dernière s'explique par un montant de près de CHF 2'500.00 d'heures supplémentaires versées aux maîtresses en raison des règles Covid édictées par le SEJ (échelonnement de l'heure d'arrivée et de départ des enfants). 2<sup>ème</sup> raison : ouverture des 2 groupes de jeux du lundi et du jeudi ayant entraîné une augmentation du taux d'occupation des maîtresses (+1h par semaine et par maîtresse). Cette ouverture extraordinaire se chiffre à CHF 2'500.00 également.

La Présidente précise que l'association tentera d'approcher les communes dont les enfants fréquentent Catimini afin d'obtenir éventuellement une aide financière extraordinaire.

La Présidente excuse les vérificatrices des comptes, Mesdames Kelly Barras et Solène Gendre qui n'ont pu être présentes. Cependant, selon leur rapport, elles recommandent d'approuver les comptes 2021-2022 et d'en donner décharge aux membres du comité.

La Présidente passe au vote à main levée.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Deux nouveaux vérificateurs des comptes pour l'année 2022-2023 sont nommés.

1er vérificateur : Frédéric Papaux

2ème vérificateur : Michael Haslebacher

## **8 Budget 2022/2023**

Après plusieurs années difficiles en raison de la pandémie de Coronavirus, Catimini devrait enfin retrouver un équilibre financier et les chiffres noirs. Selon le budget de la caissière, Catimini devrait enregistrer des produits pour un peu plus de CHF 43'000.00 et des charges pour à peine plus de CHF 41'000.00, ce qui permettra de dégager un bénéfice proche des CHF 2'000.00. Retrouver l'équilibre financier après cette période tumultueuse est réjouissant.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget est approuvé à l'unanimité.

## 9 Démission et admission au sein du Comité

La Présidente rappelle que le Comité recherche des personnes souhaitant s'investir un peu dans l'association. En effet, les enfants de Madame Jacquiard ont quitté la maternelle depuis quelques années ou tout dernièrement et cette dernière souhaiterait passer le flambeau afin de pouvoir s'investir dans d'autres domaines et associations.

Une candidature, celle de Mme Jennifer Walzer, a été proposée. La Présidente la remercie chaleureusement de s'être proposée et demande d'approuver à main levée son admission au sein du Comité.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Aucune autre personne ne se propose.

Grâce à l'entrée au comité de Madame Jennifer Walzer, Madame Noémie Jacquiard peut quitter le comité.

C'est donc avec regret que la Présidente accepte sa démission et le Comité profite de cette assemblée pour la remercier chaleureusement pour son très grand engagement au sein de Catimini depuis novembre 2017, en tant que responsable des manifestations.

La Présidente passe la parole aux représentants des communes présents :

- o Madame Carmen Landolt Läubli, Syndique de Chénens :

Madame Landolt Läubli informe que les autorités communales de Chénens sont contentes que les enfants de leur commune puissent venir à Cottens et remercie les membres du comité et les maîtresses pour leur engagement auprès des enfants.

- o Monsieur Jean-Bernard Siggen, Conseiller communal de Cottens :

Monsieur Siggen remercie les membres du comité et les maîtresses pour leur engagement auprès des enfants et leur contribution au bon fonctionnement de la structure. Il précise ne « jamais » rien entendre au sujet de Catimini, ce qui est selon lui un signe du bon fonctionnement et de la bonne réputation de l'association. Il précise que la Commune de Cottens continuera de soutenir financièrement l'association malgré la situation actuelle qui est difficile pour tout le monde.

## 10 Divers

La Présidente termine cette assemblée en rappelant encore quelques points essentiels sur le but de la maternelle afin de répondre à quelques critiques entendues en début d'année.

Les enfants ne viennent pas à Catimini pour apprendre à lire, à compter ou à écrire. Ces apprentissages se feront à l'école obligatoire, progressivement à partir de la 1-2H mais principalement dès la 3H.

Les enfants viennent à Catimini avant tout pour apprendre la vie de groupe, apprendre à se séparer de leurs parents dans un long cheminement vers l'autonomie. Il s'agit d'une douce transition entre la vie familiale et l'arrivée à l'école obligatoire. Ces apprentissages se font au rythme de chaque enfant, par le jeu, sans jugement et dans le respect de chacun. Les enfants les plus demandeurs sont bien sûr encouragés dans leur envie d'apprendre et stimulés par des jeux et des activités en lien avec leurs intérêts. Les maîtresses sont attentives à chaque enfant

et construisent un sentiment de confiance afin que les enfants se sentent bien et puissent s'épanouir avec les autres.

**10.1 Prochaine manifestation**

La St-Nicolas aura cette année lieu le mercredi 7 décembre. Les parents ont reçu récemment une invitation par message de la part de Madame Pillonel avec toutes les informations nécessaires sur la manifestation.

Si l'organisation à cette manifestation devait poser problème à certains parents, la Présidente les invite à prendre contact avec la maîtresse afin de trouver une solution.

**10.2 Remerciements :**

La Présidente tient à remercier une nouvelle fois les communes pour leur généreux soutien, les maîtresses pour leur travail formidable avec les enfants, les membres du comité pour leur engagement, ainsi que les parents pour leur confiance.

**10.3 Questions :**

Pas de question.

Cottens, le 10 novembre 2022

  
Présidente : Zoé Fleury

  
Secrétaire : Nathalie Vultier